

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 05-2023 relatif aux alarmes non fondées ayant généré un déplacement du service de sécurité incendie.**

Ledit règlement 05-2023 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 20 mars 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 20 mars 2023.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 20 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 mars 2023.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière